



## obligation legale information funérailles

Par **mark bell taye**, le **16/01/2025** à **01:09**

Bonjour,

Voilà 3 mois que mon père est mort, je suis son enfant légitime, ainsi que mon frère qui a été informé par le notaire, un mois après son décès... J'ai demandé par lettre des explications du silence à sa veuve aucune réponse, je ne sais pas de quoi mon père est mort, et où il est enterré... Est-ce une infraction ? comment puis-je me retourner contre cette dame ? Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **16/01/2025** à **06:42**

Bonjour,

Il n'existe pas d'obligation légale de prévenir les proches d'une personne de son décès.

Par **Isadore**, le **16/01/2025** à **07:47**

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Pour savoir de quoi votre père est décédé vous pouvez en tant qu'héritier demander son dossier médical.

<https://www.cnil.fr/fr/laces-au-dossier-medical>

Pour retrouver le lieu de sépulture il faut en priorité contacter les mairies de son dernier lieu de résidence et de son lieu de décès, où il est le plus susceptible d'avoir été enterré.

Mais comme l'indique Janus la veuve n'a rien fait d'illégal. Il appartient aux proches d'une personne de prendre des nouvelles régulièrement. On devine que vous n'étiez pas proche de votre père, malheureusement c'était prendre le risque d'être informé tardivement de son décès.